



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Absence justifiée :

Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Jacques Drolet, conseiller n° 5

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme
Ralph Bird, inspecteur à la voirie
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU MOIS DE MARS 2017
- 5.2. AUTORISATION POUR LA CESSION DU LOT # 5 193 734 SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN SPICER À M. SYLVAIN DESJARDINS
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017
- 6.2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017
- 6.3. MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT RESSOURCES HUMAINES INC. CONCERNANT L'ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LA MUNICIPALITÉ ET ENTÉRINER L'ENTENTE SIGNÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
- 6.4. MANDAT M. BARRY DWYER POUR COMPLÉTER ET FINALISER LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1500. \$.



- 6.5. APPUI À INTERNET HAUT-RICHELIEU POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE FIBRE OPTIC DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ TEL QUE MANDATÉ PAR LA MRC
 - 6.6. APPUI À UNE DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA SORTIE 90 DE L'AUTOROUTE 10 AFIN DE FAVORISER LE COVOITURAGE
 7. CHEMINS
 - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
 - 7.2. RÉSOLUTION CONCERNANT UN MANDAT À L'UMQ POUR LANCER UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE
 - 7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER
 - 7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERES SUR LES CHEMINS
 8. INCENDIE
 - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE MARS 2017
 - 8.2. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DES INCENDIES POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
 9. VARIA
 - 9.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 100\$ POUR LA FOURNITURE DE QUATRE ABRIS À CHAUVES-SOURIS
 10. ÉTAT DES COMPTES & COMPTES À PAYER
 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 40.

Environ 9 personnes étaient présentes.

n° 052-0417

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié en retirant l'item 8.2 et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

n° 053-0417

3.1. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter les procès-verbaux du 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis et/ou Certificats émis

6 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en mars 2017;

- Coût total des permis émis : 440\$
- Valeur des travaux effectués : 38 000\$

Inspections / infractions

2 tournées d'inspections ainsi que 2 inspections ont été effectuées en mars 2017;

- 3 infractions ont été identifiées
- 2 avis d'infractions ont été envoyés
- 1 constat d'infraction de 1 000. \$ a été envoyé

Les 2 avis d'infractions envoyés le mois dernier ont été respectés par les propriétaires

Renouvellement des permis et/ou certificats

5 permis arrivent à échéance dans les prochaines semaines. Ainsi 5 avis de renouvellement de permis ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n°054-0417

5.2. AUTORISATION POUR LA CESSION DU LOT # 5 193 734 SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN SPICER À M. SYLVAIN DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la réforme cadastrale, un lot omis a été identifié, tel qu'illustré dans l'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la notaire Dupuis a démontré que le lot 5 193 734 appartient à la Municipalité, et non à M. Luc Bastien, tel qu'indiqué sur les plans cadastraux;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Desjardins, propriétaire du 274 chemin Spicer, s'est adressé à la Municipalité par l'entremise du notaire Laurence Dupuis, dans le but de démontrer son intérêt à acquérir le lot 5 193 734;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne représente pas d'intérêt pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que la Municipalité cède et transporte tous ses droits titres et intérêts qu'elle pourrait détenir dans le lot 5 193 734 à M. Sylvain Desjardins;

QU'il n'y ait aucun ajustement des taxes municipales et scolaires entre la municipalité et le cessionnaire, ceux-ci étant la responsabilité du cessionnaire;

ATTENDU QUE cette session à M. Sylvain Desjardins est faite au montant de 800.00\$, tel qu'inscrit au rôle d'évaluation en date du 3 avril 2017;

QUE tous les frais de notaires, incluant les frais de notaires pour la Municipalité de Bolton-Ouest, ainsi que d'autres frais découlant de la transaction soient assumés par M. Sylvain Desjardins;



QUE la Municipalité nomme et constitue M. Donald Badger, maire et le Directeur général/Secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom l'acte de cession de même que tous documents nécessaires pour donner plein et entier effet aux résolutions ci-haut adoptées;

QUE la notaire Édith Chapat soit mandatée pour la réception et la supervision de la signature de l'acte notarié.

3 oui, 1 non
Adoptée à la majorité

6. ADMINISTRATION

n° 055-0417

6.1. RÉOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 043-0317, autorisé le directeur général à suivre une formation de la COMAQ à Québec le 16 mars 2017;

ATTENDU QUE le directeur général a dû annuler sa participation en raison d'une importante tempête de neige qui rendait les conditions routières dangereuses;

ATTENDU QU'il est impératif que le directeur général suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017, il est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil autorise le directeur général à suivre une formation du directeur général des élections (DGEQ) sur les élections municipales à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017, ou toute autre date, et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 056-0417

6.2. RÉOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE UNE FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC(DGEQ) SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LONGUEUIL LES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal avait par sa résolution numéro 044-0317, autorisé la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative à suivre une formation de la COMAQ à Québec le 16 mars 2017;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative a dû annuler sa participation en raison d'une importante tempête de neige qui rendait les conditions routières dangereuses;

ATTENDU QU'il est impératif que la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative suive une formation sur les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017, il est;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs, que le conseil autorise la secrétaire-trésorière-adjointe et adjointe administrative à suivre une formation du directeur



général des élections (DGEQ) sur les élections municipales à Longueuil les 31 mai et 1^{er} juin 2017, ou toute autre date et autorisant une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

n° 057-0417

6.3. MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT RESSOURCES HUMAINES INC. CONCERNANT L'ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LA MUNICIPALITÉ ET ENTÉRINER L'ENTENTE SIGNÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire embaucher un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire fournir une assistance professionnelle au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim afin de sélectionner le meilleur candidat possible;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de la firme Raymond Chabot Ressources humaines Inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que le conseil municipal de Bolton-Ouest accorde un mandat à la firme Raymond Chabot Ressources humaines Inc pour fournir une assistance professionnelle au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim afin de sélectionner le meilleur candidat possible et autorise une dépense conformément à la proposition;

ET QUE le conseil municipal entérine l'entente signée par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Adoptée à l'unanimité

n° 058-0417

6.4. MANDAT M. BARRY DWYER POUR COMPLÉTER ET FINALISER LE NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1500. \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire compléter et finaliser le nouveau site web de la municipalité afin qu'il soit mis en service dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de M. Barry Dwyer:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs, que le conseil municipal de Bolton-Ouest accorde un mandat à M. Barry Dwyer pour compléter et finaliser le nouveau site web de la municipalité afin qu'il soit mis en service dans les 90 jours.

ET QUE le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 1500. \$ pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

n° 059-0417

6.5. APPUI À INTERNET HAUT-RICHELIEU POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE FIBRE OPTIC DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ TEL QUE MANDATÉ PAR LA MRC



ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute-vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 mbps;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socioéconomique de notre milieu : l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

ATTENDU QUE des citoyens de notre municipalité nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les coûts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la MRC le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 mbps;

ATTENDU QUE les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

ATTENDU QUE les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, d'appuyer la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

Adoptée à l'unanimité

n° 060-0417

6.6. APPUI À UNE DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À LA SORTIE 90 DE L'AUTOROUTE 10 AFIN DE FAVORISER LE COVOITURAGE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest désire appuyer une demande pour la mise en place d'une aire de stationnement à la sortie 90 de l'autoroute 10 afin de favoriser le covoiturage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer, que le conseil municipal de Bolton-Ouest appuie une demande pour la mise en place d'une aire de stationnement à la sortie 90 de l'autoroute 10 afin de favoriser le covoiturage;

ET QUE le Conseil municipal en informe le ministre des Transports et le député de la circonscription de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité



7. CHEMINS

7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE DE MARS 2017

L'appel d'offre pour la fourniture de Gravier MG-20a (pierre concassée) a été envoyé aux carrières locales.

L'appel d'offres pour l'entretien des chemins a été posté sur SEAO.

Les roches qui sortent de la chaussée sur Brill et ailleurs seront arrachées par R.P.

La coupe d'arbres dangereux en bordure de chemin a commencé.

Le grenier de l'hôtel de ville a été nettoyé de l'accumulation de dégâts laissés par les chauves-souris et autres animaux.

Le Rapport d'ingénieur donnant trois options pour la réfection du chemin Foster a été reçu en mi-mars. Il sera étudié par le comité de voirie et une option sera recommandée au conseil.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

n° 061-0417

7.2 RÉSOLUTION CONCERNANT UN MANDAT À L'UMQ POUR LANCER UN APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*le chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;



QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, se l'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

n° 062-0417

7.3. RÉSOLUTION VISANT À OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a procédé à un appel d'offre par invitation pour la fourniture de gravier MG-20A et MG-56 selon le devis Gravier MG-20A et MG-56 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Germain Lapalme et Fils Inc.
MG 20-A Prix à la tonne 18,80\$ avant taxes
Total pour 6 000 tonnes 112 800. \$

MG-56 Prix à la tonne 18,30\$ avant taxes
Total pour 1 500 tonnes 27 450. \$

Entreprise Construction DJL Inc.
MG 20-A Prix à la tonne 11,70\$ avant taxes
Total pour 6 000 tonnes 70 200. \$

MG-56 Prix à la tonne 10,90\$ avant taxes
Total pour 1 500 tonnes 16 350. \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Construction DJL Inc. conformément au devis Gravier MG-20A et MG-56 pour un total de 86 550. \$ avant taxes comme stipulé dans la plus basse soumission conforme, datée du 3 avril 2017 et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

n° 063-0417

7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX PRINTANIERS SUR LES CHEMINS

ATTENDU QUE plusieurs travaux non prévisibles sont nécessaires sur les chemins lors du printemps ;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que la municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 15 000,00\$ pour des travaux printaniers sur les chemins et qu'un rapport desdits travaux soit produit par l'inspecteur à la voirie.

Adoptée à l'unanimité

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT DU MOIS DE MARS 2017

Trois événements au rapport de mars 2017:

24 février 2017

1 920. \$

Feu de poteau d'hydro, chemin Mizener

28 février 2017

2 353. \$

Fausse alarme, chemin Brill

7 mars 2017

1 440. \$

Alarme incendie, Chemin Brill

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

n° 064-0417

9.1. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 100\$ POUR LA FOURNITURE DE QUATRE ABRIS À CHAUVES-SOURIS

ENTENDU QUE les membres du conseil considèrent qu'il est important de permettre aux chauves-souris de retourner dans leurs abris lors de leur retour au printemps.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, de mandater M. Dale Davignon pour construire et installer à l'hôtel de ville, quatre abris pour chauves-souris et autoriser une dépense de 100.00\$ pour couvrir les frais.

Adoptée à l'unanimité

n° 065-0417

10. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTE À PAYER

Solde à la banque au 31 février 2016	116 832,81\$
Déboursés de mars 2017	169 291,21\$
Dépôts de mars 2017	399,552.73\$
Solde à la banque au 31 mars 2017	346 285,03\$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer que les comptes à payer du 3 avril 2017 au montant de 77 210.79\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité



11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Julian Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 55.

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier
Par intérim

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE SAMEDI 6 MAI 2017 à 9 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PM/js